

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20221012-30121022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 13/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le douze du mois d'octobre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, CANET Véronique, GIRAUD Jean, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît, ROUCHOUSE Muriel, DUPINAY Pierre,
Excusé : LIMONE Julien

Secrétaire de séance : Jacques GERY

N° 30 121022

OBJET :

**REMBOURSEMENT DES HEURES DE L'AGENT TECHNIQUE
PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme Le Maire indique au Conseil que l'agent communal effectue l'entretien et le suivi des lagunes et du filtre à sable de Pourzin à raison de 224 heures annuelles au taux de 15,63 € de l'heure.

Elle propose que le budget assainissement reverse la somme de 3 500,00 € pour l'exercice 2022 au budget communal.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte ce virement de crédit du budget assainissement au budget communal, d'un montant de 3 500,00 €, du compte 6287 en dépense sur le budget assainissement et au compte 70872 en recette sur le budget communal.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

**Le secrétaire de séance
J. GERY**



**Le Maire
A. FLACHER**